



FONDATION
FRANCE RÉPIT



Merci pour votre don à la Fondation France Répit !

Merci de renvoyer ce document accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de la Fondation France Répit, sous enveloppe affranchie à :

Fondation France Répit – 43, avenue du 11 Novembre 1918, 69160 Tassin-la-Demi-Lune.

Votre contribution, même modeste, permettra le financement des « restes à charge » des séjours des patients et de leurs proches aidants dans la maison de répit, pour les familles les plus modestes.

Conformément à la Loi en vigueur, votre don vous donne droit à une réduction de l'Impôt sur le Revenu (66%) ou de l'Impôt Sur la Fortune Immobilière (75%).

VOS COORDONNEES :

Nom : Prénom :

N° : Rue :

Code postal : Ville :

E-mail : Téléphone :

Vos coordonnées sont indispensables pour vous envoyer votre reçu fiscal. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

OUI, JE VEUX AIDER LA FONDATION FRANCE REPIT

En faisant un don de €

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation France Répit »

Votre don est déductible

75 % de votre don est déductible de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (Article 978 du Code général des Impôts).

66 % de votre don est déductible de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % du revenu imposable (Article 200 du Code général des impôts).

Pour tout don effectué à la Fondation France Répit, un reçu fiscal vous sera adressé.